

DELIBERATIONS
22 SEPTEMBRE 2021

D 2021220901 Consultation publique GAEC la Croisette – Augmentation du cheptel



D2021220901

L'an deux mil vingt et un, le 22 septembre se sont réunis à la Salle Communale, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice15
Nombre de Conseillers présents15

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Céline DORCHAIN ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Isabelle LESAGE ; Marie-Pierre LEROY ; Audrey LUMETTA ; Geoffrey PERRIN ; Jean-Claude TELLE ; Hervé WARTELLE.

Objet : Consultation publique GAEC la Croisette – Augmentation du cheptel

Le conseil municipal,

Vu la consultation publique lancée du 16 Août au 16 septembre 2021 par arrêté préfectoral du 22 juin 2021, ce dernier régissant les modalités de consultation du public sur la demande présentée par le GAEC du HAMEAU DE LA CROISSETTE en vue d'obtenir l'enregistrement d'un cheptel de 290 vaches laitières pour son exploitation située sur le territoire de CHEMY,

Vu que cette consultation est terminée et que l'avis du Conseil municipal doit être joint au registre arrêté par le Maire en date du 16 Août comprenant 16 écrits et 4 lettres annexées,

Considérant que les conseillers municipaux invités à consulter le dossier et à se renseigner sur les conséquences de cette augmentation de cheptel pour la population, ont tous, les éléments pour se prononcer.

Après avoir relevé quelques erreurs dans le rapport de présentation,
Après avoir pris en considération les observations et commentaires inscrits sur le registre,
Après avoir constaté que le cheptel complet sur cette exploitation pourrait passer de 614 à 804 têtes de bétail,
Après s'être interrogés et renseignés sur le nombre de bâtiments existants (dont certains sont inexploités actuellement) et leurs adaptations pour recevoir ce cheptel tout en respectant le bien-être animal,



Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. (Mme LEFEBVRE, exploitante du GAEC, ne participant au vote)
(pas)

De se prononcer favorablement à l'augmentation du Cheptel sous réserve :

- Du respect de la réglementation et donc des engagements écrits, par l'exploitant et de pouvoir les faire appliquer ultérieurement : *gestion des déchets, plus de brûlage à l'air libre, intégration paysagère, souci d'entretenir le site et les abords, maintien en ordre de l'exploitation, gestion des écoulements de fumier, pas d'épandage le dimanche et jour férié*
- Du respect de l'environnement proche et d'un effort concernant la voie d'accès
- De la prise en compte par les exploitants de certaines remarques inscrites dans le registre et en particulier :
 - *Respect des habitants : comportement des chauffeurs de tracteurs (vitesse – passage systématique dans le centre du village au lieu de prendre les extérieurs – propreté des abords des maisons - bennes trop chargées...)*

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Bernadette SION

